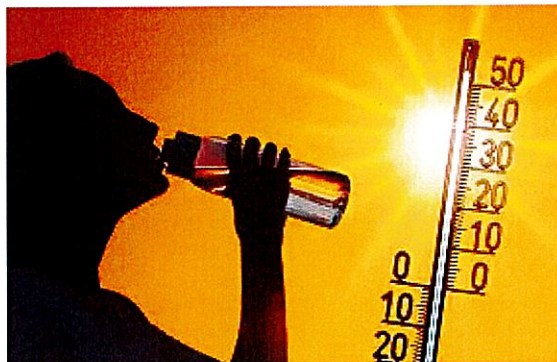




Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

26 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 26 juin 2026 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. MM. Jean-François GARON et Aurélien GASQUET étaient absents excusés.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE ET DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AU PROFIT DU SYNDICAT DES EAUX ENTRE DEUX LACS

Le syndicat des Eaux Entre Deux Lacs exercera les compétences eau et assainissement collectif en lieu et place de la commune à partir du 01^{er} juillet 2026. Considérant qu'une mise à disposition des services communaux administratifs et techniques s'avèrerait opportune au départ (le temps de la mise en place dudit Syndicat), le Centre de Gestion du Cantal a émis un avis favorable à ce sujet. Les modalités de remboursement des heures passées par les agents seront définies par une convention et seront payées par le Syndicat à la Commune.

PRESENTATION DE DEVIS POUR LA REFECTION DES TOITURES DU LOCAL DES WC PUBLICS AUX ANCIENNES ECOLES ET DE LA BASCULE

La toiture du local des WC publics situé dans la cour des Anciennes Ecoles et celle de la bascule sont en très mauvais état et nécessitent d'être réhabilitées pour garantir la stabilité des fondations des bâtiments correspondants. Les devis de l'entreprise Pierre CUEILLE de Pleaux sont donc acceptés pour un total de 6 156.00 € HT. Des demandes de subventions vont être déposées pour le financement de ce programme de travaux.

PRESENTATION DE DEVIS POUR LE SYSTEME D'AERATION DES CAVES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le sous-sol de la salle polyvalente est très humide : un devis concernant un système d'aération est présenté. Le Conseil Municipal décide à la majorité de reporter la décision à une séance ultérieure et de demander d'autres devis, sachant que ces travaux seront indispensables à entreprendre avant la réfection du parquet prévu en novembre-décembre 2026.

PROPOSITION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES « MISSION COLLABORATEURS »

Décision est prise de souscrire à un contrat d'assurances « multirisques tous accidents » afin de couvrir les déplacements professionnels des élus et des agents dans le cadre des missions qui leur sont confiées, pour un montant annuel de 305 € HT.

DEMANDE DE PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Des demandes ont été reçues en mairie concernant la participation à un voyage scolaire en Angleterre en octobre 2026. L'assemblée délibérante décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à chacune des familles des 2 collégiens.

PRESENTATION D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES DANS LE BOURG ET LES VILLAGES

Les lampes actuelles au sodium ne pourront plus être remplacées à partir de février 2027 : le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal propose donc de procéder à leurs remplacements par des LED, pour les candélabres n'en étant pas pourvus car beaucoup en sont déjà équipés suite aux travaux d'enfouissement déjà réalisés. La Commune accepte de prendre en charge 50% des dits travaux, pour un montant total de 10 250 €. Les crédits nécessaires seront prévus aux Budgets Primitifs 2026 et 2027.

QUESTIONS DIVERSES :

*** Suite aux épisodes de fortes chaleurs de ce mois de juin et de ceux qui ont précédé les années passées, un registre des personnes vulnérables est tenu en mairie. Toute personne souhaitant s'y faire inscrire peut contacter le secrétariat de mairie au 0471450875.**

* Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de voirie 2025 et 2026 sont dès lors terminés et ont été réceptionnés.
- Les travaux d'étanchéité des réservoirs se poursuivent et devraient se terminer vers la mi- juillet.
- L'entreprise MONTIL vient de procéder au fauchage des accotements.
- Un devis de M. GUILLAUME Antoine a été validé concernant la réparation de plusieurs marches de l'escalier menant aux logements communaux au-dessus du Relais.

*Plusieurs plaintes pour aboiements répétés et également pour divagation de chiens ont été reçues en mairie : un arrêté du Maire va donc être pris pour adopter des mesures afin de poser des limites à ces nuisances.

* Pour rappel, l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit a permis d'économiser environ 3 700 € sur une année.

*Le rapport d'intervention des sapeurs-pompiers sur notre commune a été communiqué : 10 interventions en 2024 (dont 10 secours à la personne) et 12 en 2025 (dont 10 secours à la personne, 1 accident de la circulation et 1 opération diverse).

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET